

IEN

		IB	IM	Durée dans l'échelon	Quelques exemples de traitement nets
Hors classe					
8ème échelon	HEA (A3)		963	-	44 519 euros
8ème échelon	HEA (A2)		916	1 an	
8ème échelon	HEA (A1)		881	1 an	
7ème échelon		1015	821	2ans 3mois	
6ème échelon		966	783	2ans 3mois	
5ème échelon		901	734	2ans 3mois	
4ème échelon		830	680	2ans 3mois	
3ème échelon		766	631	2ans 3mois	
2ème échelon		701	582	2ans 3mois	
1er échelon		612	514	2ans 3mois	
Classe normale					
10ème échelon		966	783	-	36 198 euros
9ème échelon		901	734	3ans	
8ème échelon		871	711	3ans	32 869 euros
7ème échelon		801	658	3ans	
6ème échelon		750	619	3ans	
5ème échelon		659	550	2ans	
4ème échelon		582	492	2ans	
3ème échelon		510	439	2ans	
2ème échelon		457	400	2ans	
1er échelon		416	370	1an	

Indemnités de fonctions modulables

IEN premier degré (IF)

Taux de base : 5 405 euros (modulable à 132%)

IEN second degré (ICA) :

Taux de base : 8 000 euros (modulable à 137,5%)

Indemnité dite des 110 journées

IEN premier degré

3 219,70 euros (non imposables)

L'accès à la hors classe est désormais prononcé parmi les IEN inscrits au tableau national d'avancement établi annuellement aux conditions d'avoir atteint le 7e échelon de la classe normale et de justifier de six années de services effectifs dans le corps ou en position de détachement ou depuis le détachement en qualité d'inspecteur de l'éducation nationale.

Le ratio de promotion annuel (34,5 %) est de l'ordre de 100 à 120 promotions par an. Si l'arrêté du 25/04/2012 est maintenu (le SNPI-FSU demande sa révision), il est appelé à baisser en 2013 et 2014.

Indice fonction publique (valeur du point), au 01/07/2010 et inchangé en 2012 : 55,5635 € soit 4,630291 € par mois. La valeur du point multiplié par l'INM donne le salaire brut.